



BULLETIN D'ADHÉSION

Membre Actif

COLLEGE EDITEURS

Bureau de la Presse Gratuite d'Information

Société Editrice :

Nom de la société :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Fax :

Site web :

Date de création :

Date d'arrêté du bilan :

Capital (en €) :

Forme juridique :

N° RCS :

Code APE :

N° Siret :

Affiliation à un Groupe :

Publication :

(Remplir les champs si différents des précédents)

Nom du support :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Fax :

Site web :

Email :

Date de création :

Date d'exploitation :

Périodicité :

Thématique :



Gestion publicitaire :

Régie intégrée Régie extérieure :
Coordonnées :

Tirage du support :

Souscription à des mesures d'audience :

Le contrôle aura-t-il lieu à l'adresse de la société éditrice oui non

Si non, préciser l'adresse du contrôle :

Services complémentaires :

- Abonnement au Logiciel Décisionnel : oui non
- ***Uniquement pour les titres en phase de lancement*** : DSH de lancement (DSHL) oui non (Merci de joindre le règlement)
- Adhésion Numéo : oui non

Représentant légal à l'Assemblée Générale de l'ACPM

Civilité : Mademoiselle Madame Monsieur

Prénom : Nom :

Fonction : Email :

Téléphone : Fax :

Adresse :

Code postal : Localité :



Je, soussigné(e)....., agissant en qualité de (fonction).....
Déclare avoir pris connaissance des Statuts, du Règlement intérieur et du Règlement d'Application me concernant et vouloir adhérer à l'ACPM.

Je m'engage à fournir à l'ACPM, ou à ses représentants mandatés, aux dates et dans la forme que celui-ci fixera, les informations lui permettant de déterminer avec exactitude la diffusion de la publication.

1. J'accepterai la publication des résultats des contrôles de la diffusion du quotidien ou périodique concerné, effectués par l'ACPM.
2. Je me conformerai à ses règles, en particulier celles concernant la présentation et la communication, par quelque moyen que ce soit, des informations relatives à la diffusion de la publication telle qu'elle apparaîtra sur les procès-verbaux de contrôle.
3. Dans le cas où la publication ci-dessus mentionnée aurait cessé d'être contrôlée par l'ACPM, elle n'utiliserait plus le logo de cet organisme et veillerait à ne pas fournir d'information susceptible de laisser croire que sa diffusion est toujours contrôlée.
4. Le non respect des règles édictées par l'ACPM peut entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion de l'Association et l'usage abusif du logo ACPM est réprimé par les Tribunaux.

Éléments à joindre à votre demande :

- ▶ Un chèque à l'ordre de l'ACPM / OJD d'un montant de 828,00 € TTC) correspondant au Droit Fixe en vigueur.
- ▶ Un logo de votre publication au format jpg ou png de haute qualité est à adresser à Chantal Naudin : chantal.naudin@acpm.fr.
- ▶ Deux exemplaires de la publication.
- ▶ Mettre en place un abonnement de la publication au nom de M. Philippe Rincé, ACPM, 44 rue Cambronne - 75015 Paris.

Fait à....., le.....

Signature